

Partenariat SFC et l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance

Le Service de la formation Continue (SFC) de l'Université Paris Nanterre a signé avec l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance (IFPASS) un accord de partenariat pour la conception, l'organisation et le fonctionnement d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour la licence professionnelle Métiers de l'e-assurance et des services associés dans le cadre des dispositions de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (n°2002-73).

La demande

Compte tenu du contexte propre à la branche Assurances et du partenariat existant entre l'Université Paris Nanterre et l'Ifpass, le Service de la Formation Continue de l'Université Paris Nanterre et le pôle Orientation et VAE de l'Ifpass ont fait le choix d'un partenariat pour la mise en place et le déroulement de la démarche de VAE pour la licence professionnelle Métiers de l'e-assurance et des services associés.

Les accords de branche signés le 14 octobre 2004 pour le secteur des assurances, le 8 novembre 2004 pour les courtiers et le 1er décembre 2004 pour les agents généraux, ont été à l'origine de la création d'un dispositif VAE propre à la branche.

Il a été institué, à cet effet, un pôle « VAE et VAP » au sein des activités « Ressources Humaines » de l'Ifpass (dont la facturation est assurée par l'entité Ifpass Services)

De son côté, l'Université Paris Nanterre dispose de son propre service de Validation des Acquis de l'Expérience au sein de son Service de la Formation Continue.

La réponse

L'Ifpass et le SFC de l'université Paris Nanterre ont signé un accord cadre pour la conception, l'organisation et le fonctionnement d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

L'Ifpass intervient en amont de la démarche de VAE pour l'information des candidats, la recevabilité de leur demande, ainsi que la contractualisation de la démarche par l'élaboration d'une convention entre le candidat, l'Ifpass et, le cas échéant, l'employeur en tant que financeur de la démarche VAE.

Résultat

Le partenariat avec l'ifpass qui avait pour origine la préparation du diplôme Licence professionnelle « Métiers de l'e-assurance et des services associés », en alternance sur 12 mois a permis de former de 18 à 30 alternants par promotion qui ont été sélectionnés par l'Université Paris Nanterre La Défense et le CFA de l'Assurance puis par les entreprises. La sélection des alternants (contrat d'apprentissage – contrat de professionnalisation) est faite par l'Université Paris Nanterre et par le CFA de l'Assurance sur critères pédagogiques, puis les candidats sont présentés et sélectionnés par l'entreprise. Les contrats d'alternance sont validés par le CFA de l'Assurance. Les alternants sont inscrits à l'Université Paris Nanterre. Le diplôme est délivré par le jury de l'Université Paris Nanterre. Les alternants peuvent être désormais inscrits dans une démarche VAE tout en suivant certains modules de la licence E-Assurance en présentiel.

Mis à jour le 01 octobre 2018

Ifpass

[En savoir plus](#)

VAE

[Tout savoir sur la VAE](#)

[Licence professionnelle Métiers de l'e-assurance et des services associés](#)

<https://formation-continue.parisnanterre.fr/parteneriat-sfc-et-l-institut-de-formation-de-la-profession-de-l-assurance->